



# FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

## CORRIGENDUM

### DECISION N° 079 /FECAFOOT/PRESIDENT/SG/23 PORTANT CREATION ET COMPOSITION D'UN ORGANE PROVISOIRE DE GESTION DE LA LIGUE DEPARTEMENTALE DU MBERE

- Vu la constitution ;
- Vu la loi N° 2018/014 du 11 juillet 2018 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
- Vu les Statuts de la FIFA ;
- Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;
- Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective de la FECAFOOT tenue le 11 décembre 2021 ;
- Vu la résolution N°3 du Comité d'urgence tenu le 06 Mars 2023

**Le Président de la Fédération Camerounaise de Football décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est à compter de la date de signature de la présente décision crée au sein de la Ligue Départementale du Mbère, un Comité Provisoire de Gestion, composé ainsi qu'il suit :

**Président : Monsieur AHMADOU BETARE**

**Vice-Président : Monsieur NOUHOU**

**Secrétaire Général : Monsieur PORO Joseph Aimé**

**Article 2** : L'organe Provisoire de Gestion est chargé de gérer les affaires courantes de la Ligue Départementale du Mbère jusqu'à l'organisation des élections.

**Fait à Yaoundé, le 27 Mars 2023**

  
LE PRÉSIDENT  
SAMUEL ETO'O FILS

